



## le devenir d'un locataire en cas de vente

Par **mimin**, le **17/03/2013** à **18:51**

la propriétaire de l'appartement loué par ma maman qui a 84 ans, menace de vendre, suite à la demande de plusieurs réparations à effectuer. ( changement de pièces de la chaudière qui a plus de 18ans, ainsi que la robinetterie de l'évier et du lavabo qui a le même âge).  
ma maman est paniquée et veut donc prendre à sa charge le changement des robinets.  
question : peut-on forcer une personne de son âge à partir dans le cas de la mise en vente de l'appartement.

: peut-on obliger le propriétaire à changer la robinetterie, à ses frais  
( le propriétaire a fait le nécessaire pour la chaudière)

Par **Afterall**, le **17/03/2013** à **20:16**

Bonjour,

Les locataires agés de plus de 70 ans et dont les revenus annuels sont inférieurs à 1,5 x le smic sont protégés.

Voir ici :

<http://www.adil25.org/faq/index.php?PHPSESSID=38d644d998173061056b34db897ed922&nbline=&C>

Pour le problème de plomberie, il s'agit effectivement d'une charge dont le propriétaire doit assumer la remise en état.

Par **HOODIA**, le **18/03/2013** à **08:03**

En pratique ,un locataire qui dépasse un certain age est absolument impossible à faire partir !

Reste qu'une action est toujours possible .....